

## **Compte rendu de l'audience accordée à la FSU13 par M. Kerrero conseiller technique du Ministre de l'Education Nationale Luc CHATEL**

*La FSU était représentée par :*

*A Barlatier, Céline Beltrand (SNASUB), Alain Carcenac (SNEP), Christophe Doré (SNUipp), Etienne Herpin (SNICS), Laurent Tramoni (SNES)*

*le conseiller du Ministre Christophe Kerrero, conseiller technique du ministre, chargé de l'éducation prioritaire, de la politique de la ville et du développement durable était accompagné de Monsieur Demougeot, inspecteur d'académie adjoint des Bouches-du-Rhône et de Monsieur Valéry, chef de cabinet du recteur de l'académie d'Aix-Marseille.*

*Cette audience s'est déroulée au lycée professionnel Ampère voisin du lycée J Perrin où était le Ministre. On peut se poser la question du Pourquoi ici et pas à J Perrin, la présence de la FSU mettait elle en cause le bon déroulé de la journée de représentation de Luc Chatel venue vendre la réforme du Président Sarkozy.*

*Le Conseiller en question n'avait qu'un seul objectif : vendre lui aussi la réforme !*

*Nous avons assisté à un exercice de non dialogue.*

*Mais pas un dialogue de sourds car ce membre du Cabinet rendra bien évidemment compte de la teneur de nos échanges parfois musclés et de la détermination de notre fédération.*

**A Barlatier** présente la délégation fait état des préoccupations de la fédération et de ses différents syndicats à savoir : arrêt des suppressions de postes qui mettent à mal le fonctionnement du service public, nécessaire revalorisation des personnels, problème des personnels de santé et administratifs, réforme du lycée, enseignement du sport à l'école, questions locales notamment dans le premier degré.

**Laurent Tramoni pour le SNES** intervient sur la réforme du lycée

Il insiste sur la question des séries technologiques qui ont été une voie de la réussite et qui ont permis l'augmentation massive dans les années 80 90 du taux d'accès au baccalauréat. Ces séries notamment STI sont en souffrance aujourd'hui, leur rénovation est une nécessité.

Il intervient sur la nécessité de classes passerelles entre les différentes voies de formation (ex pro et techno) entre les différentes séries. L'objectif des 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat n'est plus pris en charge par l'état, il y a un danger de retour à une conception élitiste du lycée et de l'enseignement avec l'instauration d'un cycle 6/16 ans pour tous (socle commun), un cycle 16/22 ans pour un élève sur deux (lycée et Licence universitaire).

La réforme du lycée va t-elle se faire à taux d'encadrement constant (ce qui signifie une baisse du nombre de profs compte tenue de l'évolution de la démographie en lycée sur les 5/6 prochaines années) ou à moyens constants (pas de suppressions de postes) ?

Cela ne dispense pas l'état de recréer les postes supprimés.

Il intervient sur la nécessité de revaloriser TOUS les traitements de payer plus les enseignants pour un travail égal, par une augmentation générale du point d'indice, une revalorisation significative des débuts de carrière, une refonte de la grille indiciaire, un accès à la hors classe pour tous. Le « travailler plus pour gagner plus » l'évolution du métier ne fait pas partie selon le SNES de la revalorisation.

Il dénonce l'utilisation éventuelle des étudiants en préparation de concours comme remplaçants des professeurs titulaires absents (dans le cadre de stages en responsabilité qui sont envisageables avec la circulaire d'Aout 2009).

Il questionne et met en garde le conseiller du Ministre sur le remboursement des frais de déplacement et des dysfonctionnements du logiciel Chorus.

**Christophe DORE pour le SNUipp** aborde les points suivants :

Les inscriptions dans les écoles maternelles et élémentaires de Marseille

Le classement en ZEP de l'école maternelle POMMIER

La revalorisation de notre profession

Sur le premier point, monsieur Kerrero a semblé stupéfait d'apprendre que la mairie de Marseille ne procédait pas aux inscriptions des élèves. Il est rappelé que le rôle des directeurs devait se limiter à l'enregistrement des inscriptions faites par la mairie qui doit déterminer l'école de scolarisation en fonction du lieu d'habitation. La deuxième commune de France doit rapidement mettre en application la loi républicaine et cesser de se retrancher derrière l'incompatibilité entre son propre logiciel de gestion des effectifs scolaires du premier degré (Italic) et le logiciel national (base élèves). Aucune réponse concrète n'a cependant été apportée.

Sur le classement en ZEP de l'école POMMIER, nous avons énuméré les arguments qui imposent qu'une réponse positive soit apportée. Alors qu'un préavis de grève déposé par le SNUipp 13 au nom des enseignants de POMMIER prendra effet le 6 novembre, l'inspecteur d'académie adjoint nous a affirmé que les services départementaux et académiques étaient « très attentifs à cette demande et qu'une issue positive serait trouvée avant le 6 novembre ».

Sur la revalorisation, nous avons rappelée que les saupoudrages annoncés par Luc Chatel étaient très insuffisants et qu'une vraie revalorisation devait concerner toute la profession, s'appuyer sur une augmentation de la valeur du point d'indice, sur une accélération des carrières avec, pour tous, la perspective d'atteindre l'échelon terminal de la hors-classe. Cet accès doit dès maintenant être possible pour plus de collègues en augmentant le contingent annuel.

La seule réponse apportée par le Conseiller est que les mesures annoncées par le ministre étaient « significatives et constituaient une vraie revalorisation ».

### **Céline Beltrand pour le SNASUB FSU**

Le SNASUB veut participer à la promotion d'une école laïque, égalitaire et républicaine ! Mais aujourd'hui, les personnels administratifs n'ont plus les moyens d'accomplir leurs missions au sein d'une institution qui semble les ignorer.

- Une Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui aboutit à la suppression de trop nombreux postes administratifs, de l'école primaire à l'université en passant par tous les services déconcentrés de l'Etat, diminution quantitative significative compensée de manière illusoire ici et là par le recours systématique à des emplois précaires. Le meilleur exemple en est la coupe sombre effectuée parmi les agences comptables.

Cette précarité est en outre, malheureusement, de plus en plus pérennisée ; employant ainsi des personnes qui, quelles que soient la durée et les compétences reconnues ont peu de perspectives d'accéder à la fonction publique en tant que titulaires.

- Des conditions de travail rendues chaque jours plus difficiles par l'augmentation vertigineuse des tâches confiées à tous les niveaux d'exécution.

La mise en œuvre progressive d'une Prime de Fonction et de Résultats (PFR) qui pose clairement la question de l'égalité de traitement face à une mise en concurrence des personnels entre eux et ne pouvant aboutir qu'à une dégradation importante des conditions et relations de travail.

Le SNASUB a refusé de signer, il y a un peu plus d'un an, l'accord salarial que le ministère de l'éducation nationale soumettait aux instances syndicales, c'est bien pour souligner notre refus de gager une mesure indemnitaire sur la suppression de quelques milliers d'emplois, entérinant alors comme cadre de négociation une prime individualisée et non le traitement indiciaire.

Notre quotidien est fait d'urgences et d'incertitudes entretenues par la multiplication de réformes faites trop souvent au pas de charge et qui inquiètent des agents de l'état qui auraient besoin avant tout de reconnaissances.

**Alain Carcenac pour le SNEP** dénonce le système d'évaluation des Associations Sportives où les moyens mis à disposition seront définis selon les résultats notamment en terme de nombre de licenciés. Cette politique ne peut que fragiliser l'enseignement du sport scolaire et induit des pratiques douteuses telles que l'achat de licences sportives par le budget d'un établissement. Le nombre de licenciés global ne pourra que baisser compte tenu du fait que le nombre d'enseignants mis à disposition de l'UNSS est en chute libre et que celle-ci ne peut fonctionner correctement. Il dénonce la suppression de deux postes sur trois en EPS, la multiplication des postes à complément de service dans notre académie.

**Etiene Herpin pour le SNICS** souligne qu'il existe maintenant un problème de remplacement des infirmières absentes et celui-ci s'effectue dans le cadre de vacances payées 8.8 € brut de l'heure autant dire que personne ne candidatera dans de telles conditions. Il insiste sur le fait que de plus en plus de demandes de travail à temps partiel sont rejetées compte tenu de la baisse des effectifs (seuls les mi-temps sont acceptés).

Pour le SNICS la revalorisation des infirmières doit se faire dans le cadre d'un changement de catégorie (passage à la catégorie A) d'autant plus que le diplôme infirmier est maintenant équivalent d'une licence.

Enfin en ce qui concerne la Grippe A, le SNICS dénonce le fait que les infirmières scolaires soient réquisitionnées pour vacciner l'ensemble de la population et ne puissent plus se consacrer ainsi aux établissements.

### **EN REPONSE (tout ce qui suit n'engage que le « Conseiller » et pas la FSU !!)**

**Monsieur KERRERO du cabinet du Ministre** revient sur « Lisbonne 2000 » qui fixe 50% d'une classe d'âge à Bac+3, il parle des 120 000 jeunes qui sortent du système éducatif en situation d'échec, du taux d'échec en première année d'université (1/2) échec qui incombe aux dysfonctionnements du lycée.

D'après lui les coûts induits sur la société sont trop importants et insupportables.

Les efforts doivent avoir lieu sur l'orientation et « ce n'est pas forcément les COPSYS qui vont suivre tous les élèves, ils seront des experts au service de la communauté éducative » sic !!!

La réforme du lycée doit donner une deuxième chance aux élèves, elle doit apporter une possibilité de « correction de trajectoire » par des stages de remise à niveau, des harmonisations des Troncs communs, des programmes communs en HG, LV, Math ... à toutes les séries techno par exemple et même pour certaines disciplines à toutes les séries générales pour mutualiser les moyens mis à disposition.

« Il faut un tronc commun plus fort qui va dans le sens d'un socle commun » (idem collègues NDLR)

Le taux d'encadrement sera constant (confirmation des suppressions de postes NDLR), il faudra prendre en compte la baisse démographique.

« Les classes ne sont pas si surchargées que cela 35/36 par classe cela n'existe pas vraiment, dans la mesure où 38% des enseignements sont dédoublés » sic !

Il n'y aura pas d'économies faites sur le lycée, mais il n'y aura pas plus de moyens d'ailleurs.

**En ce qui concerne la revalorisation**, elle est nécessaire en début de carrière pour attirer de jeunes talents (certaines expérimentations ont lieu comme une prime d'aide au logement à Créteil).

Le conseiller nie le fait que le Ministre ait parlé de 100 € d'augmentation pour le début de carrière, c'est une caricature. Il faut introduire des mesures d'accompagnement tout au long de la carrière. Il affirme la nécessité de négociations.

En ce qui concerne l'utilisation des étudiants il affirme que « quelqu'un qui n'est pas habilité ne peut intervenir seul dans une classe ».

**FSU :** *Nous sommes intervenus énergiquement pour dire que les pseudos mesures de revalorisation annoncées par le Ministre étaient une provocation, 100 € d'augmentation pour les néo recrutés ne correspondaient même pas à l'évolution actuelle du traitement après 18 mois de service ! L'insuffisance de ces mesures salariales est l'une des raisons de se mobiliser massivement en*

*novembre dans la grève de l'éducation et de construire un puissant mouvement social rassemblant tous les salariés et s'inscrivant dans la durée.*

Fin de l'entretien qui aura duré une heure.